

LES ACTIONS DE LA FEDERATION !

✓ DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE

SDDLP : élaboration et mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche.

• **Des Ateliers Pêche Nature estivaux : pratique de la pêche à destination des familles, touristes ou non, plus de 1000 participants chaque année.**



✓ ETUDIER POUR MIEUX GERER

• **1 document cadre, le PDDP** : Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles.

• **1 réseau départemental de suivi des peuplements** : plus de 60 inventaires piscicoles réalisés par an.

• **Des études spécifiques** : recensement des obstacles, diagnostic des milieux, inventaires d'espèces patrimoniales, étude de croissance, suivi des déplacements via la technologie RFID, ADN environnemental, suivi de la reproduction des espèces, suivi de la température des cours d'eau en continu...

• **Une gestion piscicole adaptée** : empoisonnement en plans d'eau et lacs, préservation des truites sauvages sur les cours d'eau.



• Des manifestations et compétitions :

- Cantal Tour Sport
- Open Float Tube
- Challenge interdépartemental de pêche de carnaissiers Henri Hermet...



✓ RESTAURER et SAUVER

• **Des actions** de restauration de la continuité écologique, de mise en défend ou d'entretien des berges, de restauration des habitats piscicoles.

• **Réalisation de pêches de sauvetage** avant travaux, ou en cas de sécheresse et d'assècs.

• **Financement** d'actions des contrats territoriaux (Alagnon, Célé, sources Dordogne...).

• **Appui technique aux différents partenaires et collectivités** : avis techniques sur les projets d'aménagement convention avec le Conseil Départemental du Cantal, participation à l'élaboration des SAGE, contrats territoriaux, SCOT...

• **Des aménagements pour la pratique de la pêche** : mises à l'eau, pontons pour personnes à mobilité réduite, passages pour pêcheurs.

• **Un travail partenarial avec les acteurs du tourisme** : convention avec offices de tourisme du Cantal, labellisation « pêche » d'hébergeurs (gîtes, hôtels...), convention avec Clévacances.



• **Films** de promotion des différentes techniques et sites halieutiques du Cantal.

✓ SENSIBILISATION ET EDUCATION

• **Sensibilisation et éducation à l'environnement auprès des scolaires** : interventions au sein des écoles et collèges (700 enfants en moyenne par an).

• **Une section « Pêche et étude du milieu aquatique »** au sein du collège Pierre Galery de Massiac (seulement 3 sections de ce type en France)

• **13 Ateliers Pêche Nature pour les adolescents** (ex. écoles de pêche) : apprentissage de la pratique de différentes techniques de pêche, du respect du poisson et des cours d'eau.



✓ SURVEILLER POUR MIEUX PROTEGER

• **2 agents fédéraux assermentés, 25 gardes-bénévoles particuliers** : prévention, verbalisation, formation.

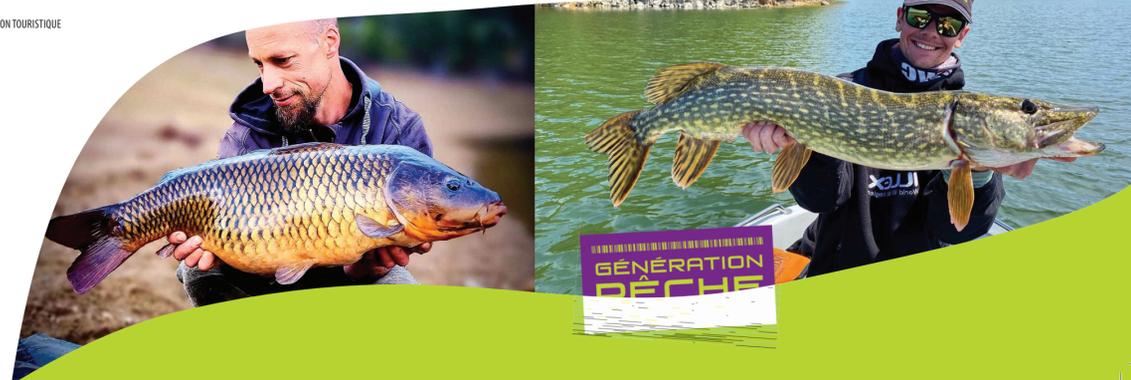
• **Rédaction de rapport de constatation** pour signaler des atteintes aux milieux aquatiques : pollutions, décharges, non-respect des débits réservés...



Dépositaires du département

Commune	Adresse	Téléphone
ALLANCHE	OFFICE DU TOURISME	1, place du Cézailier - 15160 ALLANCHE
	SERGEANT BAR TABAC	Le Bourg - 15120 JUNHAC
	DECATHLON	Z.A. LA PONETIE - 15000 AURILLAC
	CHARMES BAR - TABAC	Le Bourg - 15220 ROANNES - SAINT-MARY
	GAMM VERT	Boulevard du Valence - 15000 AURILLAC
AURILLAC	MANUCENTRE	35, avenue Georges Pompidou - 15000 AURILLAC
	LAROUSSINIE Electricité générale	15130 LAFEUILLADE-EN-VEZIE
	MONDOR Motoculture	15130 LAFEUILLADE-EN-VEZIE
	CANTAL LA PECHE	1, rue Jacquard - 15000 AURILLAC
	VIALLE Bar - Vins et Spiritueux	Route de Bort - 15270 LANOBRE
CHAMPS-SUR-TARENTEINE	DELMAS - HOTEL RESTAURANT	15270 LANOBRE
	BAR - RESTAURANT AU CŒUR DES LACS	La Crécut - 15270 TREMUILLE
	OFFICE DE TOURISME SUMENE - ARTENSE	6, place de l'Eglise - 15270 CHAMPS-SUR-TARENTEINE
	LA CAPITAINERIE	Les Fontilles - Val - 15270 LANOBRE
	OFFICE DE TOURISME	3, place du Gravier - 15110 CHAUVES AIGUES
CHAUVES AIGUES	CAMPING LA BORIE BASSE	Calloque - 15190 CONDAT
	GITES DU HAUT CANTAL - Mme RIBOULET	La Borie de Pourtau - 15190 CONDAT
	BAR TABAC PRESSE CHEZ YOYO ET LOLO	Grand'Rue - 15190 CONDAT
	OFFICE DE TOURISME DU PAYS GENTIANE - antenne de Condat	Le Bourg - 15190 CONDAT
	CAMPING DU PUECH DES OUILLES - M. BOZZETTI	Le Puech des Ouilles - 15150 LACAPPELLE VIESCAMP
CONDAT	CAMPING LES RIVES DU LAC - Mme HEROLLE	Espinet - 15150 SAINT-GERONS
	MAGASIN L'ECHEPE - M. GIRAUD	Avenue des Platanes - 15150 LAROCHEBROU
	CAMPING DU Maduc	15290 PERS
	BAR TABAC "Chez Nath"	Le Bourg - 15250 SAINT-PAUL-DES-LANDES
	HOTEL DU LAC / RESTAURANT O SOLEIL THAI	Le Bourg - 15150 LACAPPELLE VIESCAMP
LAROCHEBROU	OFFICE DE TOURISME	Rue de la Tremoillère - 15150 LAROCHEBROU
	OFFICE DE TOURISME	15500 MASSIAC
	LIBRAIRIE DU CAFE DE LA GARE	16, place des Pupilles de la nation - 15500 MASSIAC
	LA TABLE DES PALHAS	Le Bourg - 15500 MOLMOMPIZE
	HOTEL DES VOYAGEURS	Le Bourg - 15170 FERRIERES-ST-MARY
MAURIAIC	CAFE RESTAURANT "AU PETIT FESTIN"	Le Bourg - 15380 ANGLADES-DE-SALERS
	BLD (BORDE LAJARRIGE DISTRIBUTION)	Avenue Augustin Chauvet - 15200 MAURIAIC
	OFFICE DE TOURISME DE MAURIAIC	1, rue Chappe d'Autochère - 15200 MAURIAIC
	OFFICE DE TOURISME DE SALERS	Place Tyssandier d'Escous - 15140 SALERS
	FLORINAND	8, avenue de la République - 15210 YDES
MAURS	BAR DU CENTRE	50, rue Arsène Lacarrière Lator - 15220 SAINT-MAMET
	ALIMENTATION TABAC PRESSE - Béa et Seb	Le Bourg - 15600 BOISSET
	ETS DESTRIEUX BOULGUES - St Etienne - de Maurs	Lotissement Le Bruel 15600 SAINT-ETIENNE-DE-MAURS
	ETS DESTRIEUX BOULGUES - Le Rouget	28, rue des étangs - 15290 LE ROUGET-PERS
	CAMPING - LE CANTALOU	Le pré des étangs - 15340 Cassaniouze
MURAT	A LA PETITE SOIF	2, rue Traversière - 15600 MAURS
	OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE MURAT	Place de la Mairie - 15300 MURAT
	OFFICE DE TOURISME ET MAISON DES SERVICES	Avenue de la Gare - 15170 NEUSSARGUES
	POINT PLUS - TABAC LOTO PRESSE	4, rue 12 et 14 Juin - 15300 MURAT
	OFFICE DU TOURISME DU LORAN	Place du Téléphonique - 15300 LAVEISSIERE
PIERREFORT	BAR - ALIMENTATION "LE CRISTAL"	15, rue du Peyre Arse - 15300 LAVEISSIERE
	RESTAURANT DE LA POSTE - MME DURIOL	Le Bourg - 15230 ST-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX
	CAFE « LE PROGRES »	3, place de la Fontaine - 15230 PIERREFORT
	OFFICE DE TOURISME	29, avenue Georges Pompidou - 15230 PIERREFORT
	AUBERGE ST-SANTIN-CANETALES - "Chez Gaty"	Le Bourg - 15150 SAINT-SANTIN-CANETALES
PLEAUX	RELAIS DE LA FONTAINE	Le Bourg - 15150 CROS DE MONTVERT
	CAMPING DE LA GNESTE	15150 ARNAC
	FLEURS ET SENTEURS	41, place Georges Pompidou - 15270 PLEAUX
	CAMPING DU MOULIN DU TEINTURIER	9, rue de Montjoly - 15140 SAINT-MARTIN-VALMEROUX
	MAYRÉ DE SAINT-CERIN	Le Bourg - 15310 SAINT-CERIN
RIOM-ÈS-MONTAGNES	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GENTIANE	Place de la Gare - 15400 RIOM-ÈS-MONTAGNES
	OFFICE DE TOURISME DU PAYS GENTIANE - antenne de Riom-ès-Montagnes	1, avenue Fernand Brun - 15400 RIOM-ÈS-MONTAGNES
	AAPPMA RIOM - Permanences - Pour connaître les dates veuillez prendre contact avec M. ESCOURROLLE - Président	Place du Foiraal - 15400 RIOM-ÈS-MONTAGNES
	BLANQUET - EURO PECHE	Bellegarde - 15100 SAINT-FLOUR
	ALCEDO - ARTICLES CHASSE ET PECHE	Z.I. de Montplain - 15100 SAINT-FLOUR
SAINT-FLOUR	OFFICE DE TOURISME	17, place d'Armes - 15100 SAINT-FLOUR
	BASE NAUTIQUE DE LANAU	5, Impasse de l'Embarcadere - 15260 NEUVEGLISE/TRUYERE
	BASE NAUTIQUE DE GARABIT - GRANDVAL	Bois de Celle - Faverolles - 15320 VAL D'ARCOMIE
	OFFICE DU TOURISME DU LORAN	Place du Téléphonique - 15300 LAVEISSIERE
	VIC-SUR-CÈRE	2, bis Avenue André Mercier - 15800 VIC-CERE

UNIQUEMENT EN SAISON TOURISTIQUE



GÉNÉRATION PÊCHE



Mot du Président

SURVEILLER POUR PROTEGER RESTAURER ET AMENAGER EDUQUER ET SENSIBILISER ETUDIER POUR MIEUX GERER PROMOUVOIR ET DEVELOPPER

Ce sont les missions et les actions que la Fédération s'attache à mettre en œuvre sur l'ensemble du département.

Le Cantal dispose d'un patrimoine piscicole et halieutique exceptionnel qu'il est de notre devoir de protéger afin de le transmettre aux générations futures. Les 11000 km de cours d'eau en 1^{ère} catégorie et 2500 ha de lac en 2^{ème} abritent des espèces patrimoniales qui répondent aux attentes et pratiques de toutes les catégories de pêcheurs.

Avec les moyens dont elles disposent, la Fédération de Pêche et les 15 AAPPMA du Cantal travaillent au quotidien pour assurer leurs missions et saisir les atterres de toutes et tous. Prendre une carte de pêche, c'est devenir adhérent et participer à la vie et aux actions diverses que mène son AAPPMA. Dès que vous le pouvez, faites-le car les membres du conseil d'administration de votre AAPPMA sont des BENEVOLES trop souvent critiqués et pas soutenus. Les changements climatiques sont une réalité dont l'été 2022 a fait prendre conscience à tout le monde. Avec ces changements qui vont bouleverser nos habitudes, nous devons rester uni et agir collectivement pour que le partage de l'eau prenne en compte les milieux aquatiques et les espèces qui y vivent.

Je vous souhaite une excellente saison de pêche sur les lacs et rivières du plus Grand Volcan d'Europe.

Marc GEORGER

CARTES DE PECHE 2023

Type de carte	Description	Prix
Carte Personne majeure	Carte annuelle « personne majeure » - 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. Valable dans le département d'adhésion ainsi que sur les eaux du domaine public fluvial (1 canne)	80 €
Carte Interfédérale CHI / EHG / URNE	Carte réciproque pour le CHI, FEHGD et URNE. Carte annuelle Interfédérale « personne majeure » - 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. La carte Interfédérale permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciproques des 51 départements adhérents du CHI, de FEHGD et URNE.	105 €
Carte Personne mineure	Carte annuelle « personne mineure » - Jeune de 12 à 18 ans - 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. Réciproque incluse.	22 €
Carte Découverte -12 ans	Carte annuelle « Découverte moins de 12 ans » - Jeune de - de 12 ans - Pêche à 1 ligne - 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. Réciproque incluse.	7 €
Carte promotionnelle « Découverte Femme »	Carte annuelle « Découverte Femme » - Pêche à 1 ligne - 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. Réciproque incluse.	36 €
Carte Journalière	Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquis une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Valable dans le département d'adhésion ainsi que sur les eaux du domaine public fluvial (1 canne).	12,50 €
Carte Hebdomadaire	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. Réciproque incluse.	33 €
Carte Hebdomadaire pour un membre AAPPMA	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. Carte de pêche sans timbre CPMA « Hebdomadaire ». Elle doit être présentée avec une carte comportant une CPMA annuelle. Réciproque incluse.	20,50 €

OÙ VA L'ARGENT DE MA CARTE DE PECHE ?

L'argent de ma carte de pêche retourne à 100% aux pêcheurs et aux milieux aquatiques. Réparti de la façon suivante :



A titre d'exemple pour une carte de pêche personne majeure, l'argent est réparti de la façon suivante :

- Promotion du loisir pêche, éducation et sensibilisation à l'environnement, communication **34%**
- Fonctionnement de la structure **28%**

La part restant à la Fédération départementale est répartie de la façon suivante :

- Etudes, suivis des milieux et des populations, travaux de restauration et d'aménagement **38%**

✓ HEURES LEGALES DE PÊCHE 2023

JANVIER			FÉVRIER			MARS		
Dates	Début	Fin	Dates	Début	Fin	Dates	Début	Fin
sam 7	7h57	17h55	sam 4	7h56	18h12	sam 14	6h51	19h11
sam 14	7h55	18h43	sam 11	7h57	18h42	sam 21	6h40	17h52
sam 21	7h56	18h12	sam 18	7h16	18h51	sam 28	6h27	17h29
sam 28	7h44	18h22	sam 25	7h05	19h01	sam 25	6h14	17h38

Heures légales de pêche tenant compte des horaires d'été et d'hiver. Pour rappel, la pêche est autorisée à partir de 30 minutes avant le lever du soleil jusqu'à 30 minutes après son coucher.



CALME APPARENT, RISQUE PRÉSENT.
Vous êtes près d'un barrage ou d'une usine hydroélectrique. À cet endroit, le niveau et la vitesse de l'eau peuvent augmenter brusquement. Soyez vigilants, respectez la signalisation.



ATTENTION RISQUE DE MONTÉE DES EAUX

Énergie est notre avenir. économisons-la!

Si vous pêchez trop près d'une ligne électrique, vous pouvez provoquer un arc électrique (des étincelles) !
SOYEZ VIGILANTS ! ÉLOIGNEZ-VOUS DES LIGNES ÉLECTRIQUES !

Pêchez ces conseils sans modération

- Pour connaître les zones à risque, renseignez-vous auprès de votre Fédération de pêche.
- Si vous ne connaissez pas la zone de pêche, attendez qu'il fasse jour pour repérer les bornes.
- Évitez tout passage près des lignes électriques, y compris si vous pêchez en bateau.
- Tenez votre canoë en position horizontale lorsque vous êtes obligé de passer sous une ligne électrique.



DES ÉQUIPEMENTS DE NAVIGATION ET MATÉRIELS DE PÊCHE À LA LOCATION POUR LES PÊCHEURS AVERTIS ET DÉBUTANTS

Des bateaux avec moteur électrique, des canoës pêche, des float tube et des matériels de pêche ont été répartis sur différents sites du département afin de :

- De les mettre à disposition des pêcheurs, et non pêcheurs, qui n'en disposent pas
- Favoriser et promouvoir une pratique de la pêche avec des équipements plus en phase avec les notions de respect de l'environnement et de préservation de la biodiversité

Les lieux où se trouvent une partie, ou la totalité, des équipements :

- Base Nautique du barrage de Lanau
- Camping Paradis à La Gineste (Commune d'Arnac)
- Office de tourisme Sumène Ardense
- Office de tourisme de Hautes Terres (bureaux d'Allanche et Massiac)
- Office de tourisme de la Châtagneraie Cantaliennne (bureaux de Laroquebrou et Maurs)



Equipements financés par :



www.cartedepêche.fr